L'Ulis en 10 questions



L'Ulis en quelques mots



L'Ulis (**U**nité **L**ocalisée pour l'**I**nclusion **S**colaire) est un dispositif collectif ouvert qui a pour mission d'accompagner des élèves en situation de handicap et les soutenir dans leur scolarité. L'unité localisée pour l'inclusion scolaire du collège Paul Fort compte 14 élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA).

Il existe différents types de dispositif Ulis :

Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages, Troubles des Fonctions Cognitives, Troubles du Spectre Autistique, Troubles des Fonctions Motrices, ...



Les TSLA en quelques mots



TSLA signifie: Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages, ils correspondent à une atteinte durable et persistante affectant une ou plusieurs fonctions cognitives. Ils ne s'expliquent pas par des facteurs externes. Ils surviennent chez un enfant d'intelligence normale, et normalement scolarisé. Ils doivent être distingués de la « simple » difficulté.

Les retentissements sur la scolarité des élèves concernent les domaines de :

la perception, l'attention, la mémoire, le langage oral, le langage écrit, le calcul, la représentation dans l'espace et dans le temps, le geste, le raisonnement...



Quel est le parcours des élèves d'Ulis?



Les élèves affectés en Ulis Collège ont suivi différents parcours scolaires. C'est au cours de ces années qu'ils ont été reconnus en situation de handicap. Certains ont été scolarisés en :

Classe ordinaire (avec ou sans AESH), Dispositif Ulis école, SEGPA, IME, ITEP, etc.



L'orientation, qui décide ?



La durée de scolarisation dans le dispositif est modulable en fonction du **P**rojet **P**ersonnalisé de **S**colarisation de chaque élève. La situation de l'élève est réévaluée chaque année lors de l'ESS.

Le rôle de la famille est réaffirmé à chaque étape de la scolarisation de son enfant. La famille est membre de l'équipe de suivi de scolarisation, et peut être représentée ou assistée, si elle le souhaite par toute personne de son choix.

C'est elle qui saisit la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) pour l'orientation en Ulis.



Quels sont les objectifs pédagogiques de la scolarisation?



Au sein du dispositif Ulis:

Les élèves sont évalués et leurs besoins sont identifiés. L'enseignement est adapté pour rendre accessibles les apprentissages. Une différenciation pédagogique est mise en place tout en maintenant une cohésion de groupe à travers des projets communs (projet pédagogique ou d'orientation) ou individualisés.

Les compétences travaillées au sein du dispositif sont variées : dire, lire, écrire, compter, calculer, gérer et traiter des informations, ... et sont en lien avec les programmes des classes d'âge. Il travaille son projet d'orientation professionnelle, il apprend à rédiger un dossier personnel, il travaille pour faire progresser son autonomie.

En classe de référence :

En plus de développer les apprentissages disciplinaires qui sont à sa portée, d'autres compétences seront travaillées à travers les inclusions dans la classe de référence : organiser son travail, coopérer, manifester son appartenance à un collectif, s'exprimer et prendre en compte les autres, accéder à une culture commune, manipuler, expérimenter...

Ils enrichissent également leur expérience personnelle en participant à certains projets avec leur classe de référence : voyage, sortie scolaire, collège et cinéma, défi lecture, défi scientifique...



Qui intervient auprès des élèves d'Ulis?



Le coordonnateur de l'Ulis est un enseignant spécialisé chargé de la coordination du dispositif et d'une partie des enseignements.

L'AESH-Co accompagne les jeunes du dispositif dans leur scolarité (temps d'enseignement et actes du quotidien). Les professeurs de l'établissement qui mettent en place des adaptations pédagogiques.

Tout le personnel du collège est appelé à travailler avec les élèves de l'Ulis (Direction, personnels de l'administration, médecin scolaire, infirmière scolaire, CPE, surveillants, psyEN, personnel de restauration et d'entretien...)

Les partenaires de soins peuvent également intervenir sur le temps scolaire : orthophoniste, éducateur, ergothérapeuthe, etc.



Quels atouts pour le collège ?



Le coordonnateur sera une **personne-ressources**, pour tous les élèves à Besoins Éducatifs Particuliers du collège. Pour le jeune en situation de handicap le dispositif favorise son évolution psychique, intellectuelle et sociale Pour les élèves du collège, le dispositif offre l'expérience de l'ouverture à l'autre, du respect des différences, de la coopération, de la solidarité.

L'Ulis permet à tous d'être au coeur de l'école inclusive.



Pourquoi les élèves d'Ulis ont-ils d'abord une classe de référence ?



Tout d'abord, parce que ce sont des élèves de droit commun (loi de 2005). Ils bénéficient de l'inclusion aussi bien en Ulis qu'en classe de référence (Loi de 2015).

En classe de référence, les élèves, avec l'étayage du dispositif Ulis peuvent :

- Développer des apprentissages disciplinaires qui sont à leur portée.
- Faire l'expérience du grand groupe. Les relations et les échanges au sein du groupe classe leur permettent également de développer leurs aptitudes communicationnelles, et leurs compétences sociales.
- Consolider leur autonomie personnelle.



Où iront les élèves d'Ulis après le collège ?



Ils pourront approfondir et réaliser un projet d'orientation professionnelle en :

- Ulis Pro (dispositif Ulis en lycée professionnel).
- **IMPro** (Institut médico-professionnel).
- Apprentissage. (CFA, Apprentis d'Auteuil etc)



Quels diplômes et attestations de compétences peuvent-ils valider?



Les élèves préparent, en temps de regroupement Ulis et/ou en classe de référence :

- L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR 1 ou 2 selon l'âge),
- Le Brevet d'initiation à l'Informatique (B2i, niveau 2 ou 3),
- Le DNB ou le CFG, en fonction des potentialités et des validations de compétences.

De plus, les élèves valident au fur et à mesure des connaissances et compétences du Socle Commun.